



GUIDE TERRAIN

Saines pratiques d'intervention en forêt privée



NOUVELLE ÉDITION

COLLABORATEURS

COORDINATION ET RÉVISION

Daniel Fillion, Syndicat des producteurs de bois du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Daniel Roy, Fédération des producteurs de bois du Québec

Maurice Roy, Ministère des Ressources naturelles du Québec

Marcel Quirion, Fondation de la faune du Québec

Jean-Pierre Laniel, Société de la faune et des parcs du Québec

Jacques Robert, Ministère des Ressources naturelles du Canada

RECHERCHE ET RÉDACTION

Jean Paquet, Syndicat des producteurs de bois du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Valérie Groison, Fédération des producteurs de bois du Québec

RÉVISION LINGUISTIQUE

France Fillion

CONCEPTION GRAPHIQUE, MONTAGE ET ILLUSTRATIONS

Groupe Vision Design Inc.

PARTENAIRES FINANCIERS

Fédération des producteurs de bois du Québec

Ministère des Ressources naturelles du Québec

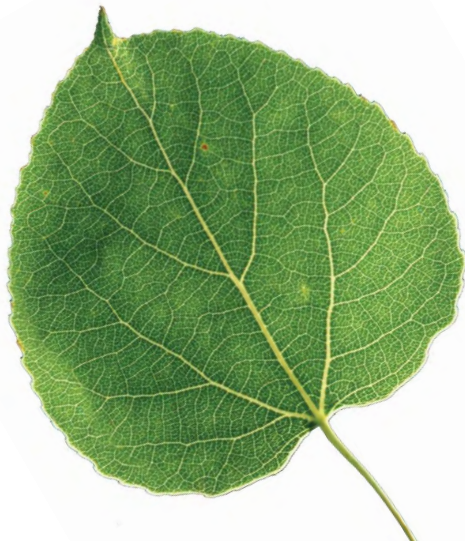
Société de la faune et des parcs du Québec

Fondation de la faune du Québec

Ministère des Ressources naturelles du Canada

Programme d'intendance de l'habitat des espèces en péril

Saines pratiques d'intervention en forêt privée



Le guide des saines pratiques d'intervention en forêt privée	8
Les principaux organismes oeuvrant en forêt privée	10
Les grands principes d'aménagement forestier durable	12

LES INTERVENTIONS EN MILIEU FORESTIER

La planification forestière	14
Les moyens disponibles	
Préparez un plan d'aménagement forestier (PAF) pour votre propriété	15
Les autres outils	
Le Plan de protection et de mise en valeur des forêts privée (PPMV)	19
Le Plan d'aménagement forestier et faunique (PAFF)	20

VOUS PRÉVOYEZ CONSTRUIRE UN CHEMIN FORESTIER

Une bonne planification	23
Comment construire son chemin forestier	25
Concernant les ponts et ponceaux	27
La planification des traverses de cours d'eau	28
Le choix de la structure	31
L'installation de la structure	33
Aménagement des berges	35

Les sentiers récréatifs (randonnée, VTT, motoneige)	36
L'entretien du réseau d'accès	38
VOUS PROCÉDEZ À UNE COUPE FORESTIÈRE	40
La planification des opérations forestières	41
L'abattage	43
Le façonnage ... en douceur !	49
Le débardage ... Attention à l'environnement	51
L'environnement.. un lot propre s.v.p.	54
POUR UNE BONNE PROTECTION CONTRE LES INSECTES, MALADIES, ET LES ANIMAUX NUISIBLES	56
Insectes et maladies	56
Animaux nuisibles	57
Attention au feu	58
SI VOUS EFFECTUEZ DES TRAVAUX SYLVICOLES SANS RÉCOLTE DE BOIS	60
La prescription sylvicole ... pour avoir le bon traitement au bon endroit	60
Les travaux pour assurer une bonne qualité de reboisement	61
le débroussaillage	62
la mise en andains	62
le scarifiage	62

Le reboisement	62
L'entretien de la régénération	63
Travaux d'éducation des peuplements	65
Le drainage forestier	67
LES PRATIQUES PARTICULIÈRES DANS CERTAINS MILIEUX	70
Les écosystèmes forestiers exceptionnels	71
Protection des habitats fauniques	73
L'aire de confinement du cerf de Virginie	73
La héronnière	75
L'habitat du poisson	76
L'aire de concentration d'oiseaux aquatiques	76
L'habitat du rat musqué	77
Mise en valeur des habitats fauniques	78
Activités récréatives reliées à la faune	84
La biodiversité	86
Les espèces menacées ou vulnérables	87
Les érablières exploitées pour la sève	89
Les milieux humides	93

Les autres ressources	94
Les bleuetières	94
L'if du Canada	95
LOIS ET RÈGLEMENTS APPLICABLES AUX INTERVENTIONS EN FORÊT PRIVÉE	96
1) La construction ou l'amélioration des chemins ou jetées	97
2) L'aménagement de traverse de cours d'eau	98
3) Les travaux de récolte de bois	98
4) La plantation	100
5) Le drainage forestier	101
6) La protection contre les insectes et les maladies	102
7) Les érablières	103
8) Les bleuetières	103
9) La protection et la mise en valeur de la faune	103
Bibliographie	104
Glossaire	110
Notes	116

Des pratiques d'aménagement forestier durable... un incontournable pour nos forêts de demain !

Le guide des saines pratiques d'intervention en forêt privée

Le nouveau guide des *Saines pratiques d'interventions en forêt privée* contient des conseils pratiques favorisant la mise en valeur de la forêt privée et la récolte de la matière ligneuse. De plus, il porte une attention particulière à la

protection des autres ressources de la forêt tels que la faune, l'eau, le sol forestier et le paysage. Ce document intègre également les principales obligations légales en vigueur pour la forêt privée.



Les pratiques recommandées s'inspirent des grands principes d'intervention forestière reconnus en forêt privée. Dans un avenir rapproché, les producteurs devront démontrer que leurs forêts sont bien aménagées et que les bois sont récoltés selon des pratiques saines reconnues mondialement. Dans le contexte de la certification des pratiques forestières, ce guide devient un code de conduite que les propriétaires forestiers sont encouragés à suivre.

Ce guide n'est pas un document technique exhaustif. Toutefois, si vous désirez en savoir plus sur certains sujets, vous retrouverez des références pertinentes dans le texte ou en annexe. Les informations contenues dans ce document sont tirées en grande partie de celui publié en 1994 et de plusieurs documents, manuels et guides actuellement disponibles au Québec et ailleurs.

LE CONTEXTE DE LA FORÊT PRIVÉE

Parce qu'elle est située au cœur de l'activité humaine et sur les terres les plus productives du Québec, la forêt privée et

ses quelque 130 000 propriétaires contribuent à l'enrichissement et au bien-être de l'ensemble de la population. De plus, celle-ci est un pivot du développement économique et récréatif d'un grand nombre de communautés rurales. En effet, elle génère annuellement des revenus de près de 800 millions \$ dont 305 millions \$ sont associés à la faune.

Les producteurs forestiers, par la réalisation d'activités de mise en valeur et de récolte de matière ligneuse, jouent un rôle économique et social important au sein de leur communauté. En portant une attention particulière à la régénération de leur forêt ainsi qu'à la qualité de l'eau en milieu forestier, ils peuvent contribuer davantage à répondre aux besoins futurs de la société.



Qui peut vous aider à bien gérer votre forêt ?

Les principaux organismes œuvrant en forêt privée

PLUSIEURS ORGANISMES CONSTITUÉS DE PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS OU DE REPRÉSENTANTS DE CES DERNIERS PROCURENT DES SERVICES D'AIDES À LA SAINTE GESTION DES FORÊTS PRIVÉES. N'HÉSITEZ PAS À LES CONSULTER

LES SYNDICATS ET OFFICES DE PRODUCTEURS DE BOIS.

Ces organismes défendent les intérêts de l'ensemble des propriétaires forestiers de leur territoire et gèrent un plan conjoint par territoire selon la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche.

Les principaux services qu'ils offrent sont:

- La négociation des conditions de vente de bois avec l'industrie ;
- La négociation des modalités de transport du bois avec les transporteurs ;
- La mise en marché des bois de la forêt privée ;
- L'organisation des livraisons ainsi que le paiement du bois et des frais de transport ;
- La diffusion d'informations et de conseils techniques aux propriétaires ;
- Le support technique à la réalisation de travaux de mise en valeur (dans certaines régions).

LES ORGANISMES DE GESTION EN COMMUN (OGC) ET LES CONSEILLERS FORESTIERS

Les OGC s'occupent, au nom des propriétaires et avec leur accord, de la gestion de leurs propriétés et offrent des services de conseillers forestiers et d'exécution de travaux généralement par le *Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées*. La gestion en commun des propriétés forestières est encadrée par une convention d'aménagement et selon des conditions financières déterminées. Ils emploient des professionnels de la forêt tels que des ingénieurs forestiers et des techniciens forestiers.

Par ailleurs, le producteur forestier qui ne veut pas s'engager avec un OGC peut demander les services d'un conseiller forestier accrédité par les agences. Il pourra alors bénéficier du même programme d'aide.

LES AGENCES RÉGIONALES DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES

L'agence de mise en valeur est un organisme à but non lucratif, qui regroupe à l'échelle régionale quatre partenaires

soit le gouvernement du Québec, les propriétaires de boisés, l'industrie forestière et les instances municipales. Cet organisme a pour objet, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées de son territoire en particulier par :

- l'élaboration d'un plan de protection et de mise en valeur;
- le soutien financier et technique à la protection ou à la mise en valeur par l'entremise du *Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées*.

LES MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉ (MRC) ET MUNICIPALITÉS

Partenaires des agences régionales, ces instances municipales ont la charge de protéger le couvert forestier. À cet effet, elles ont le pouvoir de réglementer notamment en régissant ou restreignant l'abattage d'arbres et elles appliquent des mesures relatives à la protection des lacs et cours d'eau.



Les grands principes d'aménagement forestier durable

DANS LE RESPECT DES OBJECTIFS DU PROPRIÉTAIRE DE LOTS BOISÉS, IL EST IMPORTANT QUE LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE MISE EN VALEUR ET DE RÉCOLTE DE MATIÈRE LIGNEUSE PUISSE ASSURER LA PROTECTION DES LACS, DES COURS D'EAU, DU SOL, DE LA FAUNE ET DU PAYSAGE FORESTIER. CET ÉNONCÉ TROUVE SES RACINES DANS LA MISE EN APPLICATION DES QUATRE GRANDS PRINCIPES SUIVANTS :

PRODUIRE DE LA MATIÈRE LIGNEUSE TOUT EN RESPECTANT LA CAPACITÉ DE PRODUCTION DE LA FORÊT

Il faut intervenir en forêt privée afin de maintenir et de maximiser la production forestière en respectant le potentiel des sites.

Pour ce faire, il faut :

- favoriser l'établissement et la protection de la régénération naturelle ;
- préconiser la récolte d'arbres à leur maturité ;
- recourir à la plantation pour remettre en valeur les friches abandonnées et les parterres de coupes mal régénérés ;
- réaliser des travaux d'éclaircie afin d'améliorer la croissance, la qualité, la vigueur et la composition des peuplements.

PRODUIRE DE LA MATIÈRE LIGNEUSE TOUT EN RESPECTANT L'ENSEMBLE DES RESSOURCES DE LA FORÊT

Les propriétaires de lots boisés doivent démontrer leurs préoccupations et leurs responsabilités en mettant en application des pratiques protégeant les ressources présentes. Elles visent la forêt, la faune, l'eau, ou les paysages et la capacité qu'a la forêt de produire et de maintenir ses ressources. Pour ce faire, il faut :

- protéger les plans d'eau ;
- maintenir les habitats fauniques ;
- protéger les espèces menacées ou vulnérables et les écosystèmes forestiers exceptionnels.

PRODUIRE DE LA MATIÈRE LIGNEUSE TOUT EN MAINTENANT UN MILIEU DIVERSIFIÉ

La diversité du milieu forestier est un gage de pérennité des différentes ressources qui le composent. Pour le propriétaire, cette diversité se traduit sur son lot boisé par le maintien et le renouvellement des différents peuplements

forestiers et par une variété d'essences d'arbres, d'arbustes et de plantes herbacées. Cette diversification du milieu permet d'obtenir une meilleure résistance de la forêt face aux épidémies d'insectes et aux maladies, une plus grande productivité globale du milieu forestier de même que des conditions plus favorables à la faune et à l'attrait du paysage.

PRODUIRE DE LA MATIÈRE LIGNEUSE TOUT EN RESPECTANT LA POSSIBILITÉ FORESTIÈRE DU TERRITOIRE DE L'AGENCE

Il est important que les propriétaires de lots boisés participent aux stratégies d'aménagement établies à l'échelle régionale. De ce fait, le respect de la possibilité forestière du territoire de l'agence constitue un objectif minimal pour l'ensemble des propriétaires forestiers.





LES INTERVENTIONS EN MILIEU FORESTIER

La planification forestière

Pour bien travailler, il faut bien connaître son boisé.

TOUS LES PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS DEVRAIENT AVOIR UN PLAN D'AMÉNAGEMENT DE LEUR BOISÉ. IL S'AGIT LÀ D'UN MOYEN IMPORTANT POUR MIEUX CONNAÎTRE ET MAXIMISER LE RENDEMENT DES PRODUITS FORESTIERS ET PROTÉGER DAVANTAGE LES VALEURS FAUNIQUES ET ENVIRONNEMENTALES.

Avant d'entreprendre des interventions dans votre boisé, il est important de connaître les ressources présentes afin de planifier les activités que vous souhaitez réaliser. Il est possible de mettre en valeur l'ensemble des ressources de votre forêt selon un tout intégré. La récolte de bois est une activité conciliable avec la mise en valeur de votre boisé.

L'acériculture, les activités de chasse et de pêche et la cueillette de petits fruits sont d'autres façons de tirer profit de votre boisé. La planification des activités réalisées dans votre boisé vous permettra d'intégrer toutes vos attentes. Pour ce faire, il importe de se poser cinq questions :

- Quelles sont les activités que vous pratiquez déjà dans votre boisé ?
- Quelles sont les ressources présentes ?
- Que voulez-vous faire de ces ressources ?
- Qu'est-il possible de réaliser ?
- De quelle façon allez-vous y parvenir ?

Les moyens disponibles

PRÉPAREZ UN PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER (PAF) POUR VOTRE PROPRIÉTÉ

Les conseillers forestiers accrédités par l'agence de mise en valeur de votre région vous assisteront dans l'élaboration de votre plan en vous aidant à bien cerner vos objectifs par rapport aux possibilités offertes par votre boisé.



PLANIFICATION

COMMENT SE PRÉPARER À UNE RENCONTRE AVEC LE CONSEILLER FORESTIER

- sortez toutes les informations (comptes de taxes, cartes, etc.)
- faites une rétrospective des travaux réalisés sur votre propriété, des activités que vous pratiquez (marche, ski, observation de la faune, bois de chauffage, cabane à sucre)
- précisez si vous avez des attentes claires par rapport à votre boisé
 - > protégez les sentiers de ski
 - > continuez la production du bois de chauffage, du sirop d'érable
- indiquez si la faune est présente sur votre propriété
- indiquez si vous avez des ententes avec des utilisateurs comme les chasseurs



INVENTAIRE

DE QUOI SE COMPOSE UN PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER (PAF)

Le PAF comprendra généralement les éléments suivants :

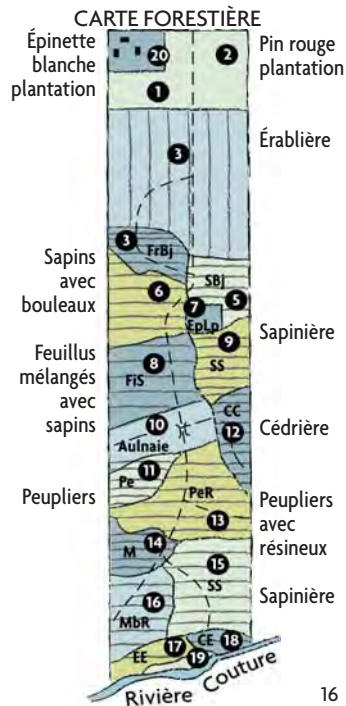
1. La carte de la propriété

La carte de votre propriété est un outil primordial et permet de mieux connaître votre boisé. Les caractéristiques du terrain seront identifiées.

2. La description et l'inventaire de votre boisé

Vous avez peut-être une très bonne idée de ce que contient votre propriété. Pourtant, la description et l'inventaire de votre boisé vous fourniront encore plus

d'informations pour appuyer vos décisions relativement aux activités forestières. Des conseillers forestiers accrédités sont disponibles pour effectuer ces inventaires afin d'évaluer la productivité réelle de votre forêt. Cela vous permettra de recueillir les informations forestières de bases permettant de mieux établir vos objectifs d'aménagement.





3. L'énoncé des objectifs d'aménagement

Vos objectifs d'aménagement devraient être clairs, réalistes et compatibles avec les principes forestiers contenus dans ce guide. Les objectifs portant sur des travaux de récolte, des traitements sylvicoles avec ou sans récolte de bois ou des travaux de mise en valeur faunique devraient être équilibrés et favoriser le respect des écosystèmes. Vous devriez participer activement à la définition de ces objectifs pour qu'ils soient également compatibles à vos attentes.

4. Les travaux de protection et de mise en valeur suggérés

Les valeurs et activités à considérer :

La protection des milieux aquatiques et humides ;
 La protection des espèces menacées ou vulnérables ;
 La protection des écosystèmes forestiers exceptionnels ;

La régénération des boisés ;
 L'augmentation de la qualité des tiges ;
 L'utilisation des boisés à des fins récréatives ;
 Les produits spécialisés, y compris les bleuets, le sirop d'érable, l'if et les champignons ;
 La prévention de l'érosion, de l'envasement, des cours d'eau et des inondations ;
 La production du bois à pâte, de sciage ou de chauffage ;
 La mise en valeur pour des espèces fauniques (chevreuil, gélinotte huppée, etc.) ;
 La protection des habitats fauniques tel que définis au règlement sur les habitats fauniques ;
 Les objectifs de protection et de mise en valeur prévus au Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées (PPMV).

QUELQUES CONSEILS PRATIQUES

1- Utilisez votre plan et faites un plan d'action.

Cela vous aidera à déterminer exactement ce que vous voulez accomplir avec votre boisé et comment vous allez y parvenir. Si vous trouvez que votre plan n'est pas vraiment utile, c'est qu'il n'est peut-être pas adapté à vos besoins.

2- Parcourez votre boisé.

Le propriétaire devrait parcourir son boisé quelques fois par année afin de constater s'il y a eu

des changements ou des perturbations dans sa forêt ou tout simplement pour voir si tout va bien.

3- Informez-vous des conditions de mise en marché.

Vérifiez les modalités de mise en marché auprès de votre syndicat ou l'office de producteurs de bois. Elles peuvent influencer grandement le type d'intervention ainsi que le choix des peuplements ou des tiges à récolter.

4- Tenez un registre.

À chaque fois que vous allez dans votre boisé, notez et datez vos observations. Inscrivez les travaux réalisés.

5- Précisez vos objectifs.

Au fil du temps, identifiez de plus en plus vos attentes par rapport à votre boisé. Raffinez vos objectifs.

6- Contactez votre conseiller forestier accrédité pour obtenir de l'aide.

Après consultation auprès

des experts, le conseiller forestier pourra vous informer sur la présence d'espèces menacées ou vulnérables dans votre forêt.

7- Revisez votre plan.

Demandez à votre conseiller de le réviser à tous les cinq ou dix ans afin d'y faire les mises à jour nécessaires.

LES AUTRES OUTILS

Le Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées (PPMV)

Il s'agit d'un outil de développement à l'échelle du territoire de l'agence, destiné aux décideurs et aux intervenants du milieu. Cet outil favorise l'aménagement durable tout en cherchant à optimiser la production forestière et les autres ressources du milieu forestier privé.

Le PPMV intègre, à l'échelle du territoire de l'agence, une quantité d'informations sur le portrait global des ressources du territoire, qu'elles soient forestières, fauniques, hydriques ou récréatives. Des stratégies de protection et de mise en valeur par ressource sont établies en fonction du potentiel du territoire. Un plan d'action quinquennal est également mis de l'avant afin d'établir les stratégies de récolte de bois et d'aménagement. Cet outil aura certes une influence sur votre plan d'aménagement forestier car il détermine les priorités régionales.

Si vous voulez plus de renseignements sur le PPMV, contactez votre syndicat ou votre agence de mise en valeur.

Le Plan d'aménagement forestier et faunique (PAFF)

LE PLAN D'AMÉNAGEMENT FORÊT-FAUNE

Si vous voulez aménager votre boisé pour la forêt et la faune, demandez à votre conseiller un plan d'aménagement forêt-faune. Ce plan permet de dresser un portrait des ressources de votre propriété, et les interventions forestières qu'il recommandera prendront en compte les habitats potentiels pour la faune présentes dans votre boisé.

Ce plan décrit :

- Les principaux potentiels forestiers et fauniques du boisé ;
- Les éléments, habitats et écosystèmes à conserver pour maintenir la faune ;
- Les zones sensibles ou particulières ;
- Les moyens d'intervenir pour favoriser la production forestière et faunique et pour protéger les éléments très sensibles (espèces menacées).

La confection d'un plan d'aménagement forêt-faune est une des activités admissibles au Programme de remboursement de taxes foncières.

Si vous souhaitez réaliser vous-même votre plan d'aménagement forêt – faune , vous avez avantage à:

- Consulter le *Guide pour la réalisation de plans d'aménagement forêt-faune en forêt privée* et le *Manuel d'aménagement des boisés pour la petite faune*. Vous pouvez vous procurer ces guides en téléphonant à la Fondation de la Faune du Québec au numéro: 1-877-639-0742.
- Contacter votre Agence régionale de mise en valeur des forêt privées pour vous informer au sujet de la présence d'écosystèmes forestiers exceptionnels.
- Contacter les bureaux de la Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ) pour savoir si votre propriété abrite des espèces animales menacées ou vulnérables et ceux du ministère de l'Environnement pour les plantes menacées ou vulnérables.

